



Déclaration de Consignation

www.consignations.caissedesdepots.fr

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) _____

Catégorie _____

Nom : _____

(1) _____
N° de consignation si déjà ouverte

Somme versée (2) :
(en chiffres)

M.

Date :

Nom et adresse (à mentionner très lisiblement dans l'encadré ci-contre)

CODE POSTAL

VILLE OU PAYS

Qualité de la partie versante A consigné en qualité de
 Les deniers de

Rayer le cas échéant la mention inutile la somme de (en toutes lettres)
 les valeurs ou titres ci-après (joindre le relevé de portefeuille ou la liste détaillée)

en cas de notice jointe, s'y reporter impérativement pour remplir cette partie

Motif de la consignation :

Charges (hypothèques, privilèges, nantissements...) oui non
Oppositions (saisies conservatoires, saisies attribution, ATD...) oui non] joindre les pièces justificatives

Liste des bénéficiaires : oui non Joindre la liste (en double exemplaire si liste papier)

Modalités de déconsignation :

Si la consignation constitue un cautionnement, les intérêts sont payables annuellement sur demande.

Signature du déposant

Récépissé (3)

attestant de la bonne réception des fonds

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° du récépissé

Cachet :

Signature du représentant
de la Caisse des Dépôts :

Date :

(1) Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.
(2) A remplir par le déposant.
(3) Sous réserve d'encaissement, en cas de paiement par chèque.

Mention d'information en matière de données à caractère personnel

Formulaire de demande de Consignations, de Déconsignations et de Dépôts

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre à des fins de Gestion des consignations par la Caisse des Dépôts, sise au 56 rue de Lille 75007 Paris.

Les informations demandées sont obligatoires et conditionnent le traitement de votre demande.

Les données à caractère personnel collectées pourront être transmises aux personnes habilitées à traiter les données en raison de leurs fonctions et ne font l'objet d'aucun transfert vers un Etat non membre de l'Espace Économique Européen. La Caisse des Dépôts pourra également, le cas échéant, être amenée à communiquer vos données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Vos données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'une consignation pourront être conservées pendant une durée maximale de 70 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

S'agissant des données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'un dépôt pourront être conservées pendant une durée maximale de 88 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au présent traitement.

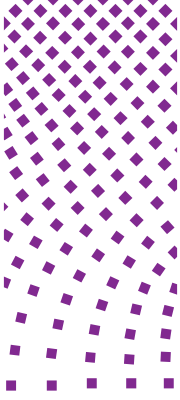
En outre, nous vous informons qu'il vous est possible de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant au Correspondant Informatique et Libertés de la Caisse des Dépôts à l'adresse électronique cil@caissedesdepots.fr ou à l'adresse postale suivante : Caisse des dépôts et consignations - Correspondant Informatique et Libertés, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

De plus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Nous vous informons que la Caisse des Dépôts est soumise à des obligations de vigilance, de déclaration et d'information au titre de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données recueillies dans le cadre de ce formulaire participent au respect de ces obligations. Conformément aux dispositions de l'article L.561-45 du code monétaire et financier, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès indirect sur les données les concernant qu'elles peuvent exercer en s'adressant directement auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Si le formulaire est complété au nom et/ou pour le compte d'une personne morale, la personne morale s'engage à porter la présente mention d'information à la connaissance des personnes physiques dont elle transmet des données à caractère personnel.



GROUPE



PIECES A FOURNIR



POUR LA CONSIGNATION CET SALARIE

- La déclaration remplie et signée par l'ancien employeur précisant que les fonds pourront être remis au salarié bénéficiaire sur simple demande de sa part et justification de son identité ;
- La demande de consignation (cf. modèle en annexe) signée par l'ancien employeur et le salarié et mentionnant :
 - Votre nom et prénom ;
 - Votre date et lieu de naissance ;
 - Votre dernière adresse connue ;
 - Les coordonnées de l'employeur ;
 - Le montant consigné ;
- Les oppositions éventuelles grevant les droits monétisés du compte épargne temps du salarié



POUR LA DECONSIGNATION PAR LE SALARIE

- Une demande de déconsignation sur papier libre et par courrier simple ;
- Une copie d'un BIC/IBAN (relevé d'identité bancaire (RIB)) ;
- Une carte d'identité (CNI) en cours de validité ;
- Une copie du récépissé de consignation ou la lettre de votre ancien employeur ;
- Une demande de transfert ou de déconsignation à votre profit ;
- Le relevé d'identité du compte bancaire de votre nouvel employeur dans le cas ;

d'un transfert des fonds vers le nouveau CET ou sur un plan d'épargne salariale ouverts auprès de votre nouvel employeur

- Dans le cas d'une demande de retrait partiel, vous devrez opter :
 - soit pour un remboursement en capital uniquement ;
 - soit pour un remboursement en capital et tout ou partie des intérêts



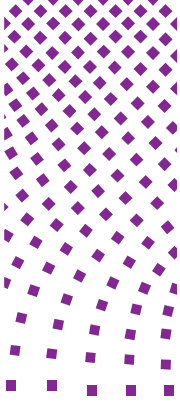
POUR LA DECONSIGNATION

PAR LES AYANTS DROIT

- Une demande de déconsignation sur papier libre et par courrier simple ;
- Une copie d'un BIC/IBAN (relevé d'identité bancaire (RIB) de leur compte ;
- Leur carte d'identité (CNI) en cours de validité ;
- Une copie du récépissé de consignation ou la lettre de votre ancien employeur

**Demande de consignation auprès de la Caisse des Dépôts des droits
acquis sur le compte épargne temps convertis en unités monétaires,
(en application de l'article D3154-5 du code du travail.)**

PARTIE EMPLOYEUR		Accord <input type="checkbox"/>
Nom de l'employeur :		
N° SIRET :		
Adresse :		
Date de rupture du contrat de travail :		
Montant Consigné :€		
A , le		
Nom Prénom		Fonction
Signature du représentant de l'employeur		
SALARIE.....		Accord <input type="checkbox"/>
Nom :		
Prénoms		
Né le :		à:
Adresse :		
A , le		
Signature		



TRANSMISSION DU RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (BIC / IBAN)

GROUPE



Votre dossier de consignation sera finalisé, une fois votre paiement par virement effectué.

Pour recevoir nos coordonnées bancaires :
(cochez la case de votre choix)

par mail ? : _____@

_____.

ou

par courrier postal ? :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Commune :